



## QUI fait le Calcul des indemnites

Par **mellodie**, le **05/04/2018** à **11:58**

bonjour

lorsque le procès est gagné, qui fait les calculs des indemnités de retards et la réévaluation du devis/ bat01?

(mon avocat a joint les barèmes aux conclusions)

merci de vos lumières cordialement

Par **morobar**, le **05/04/2018** à **19:39**

Bjr,

Je ne sais pas de quoi vous parlez, mais en tout cas ce n'est jamais le juge qui prend sa calculette.

Vous demandez x euro à un titre, prouvez la réalité et l'objectivité du calcul, et le juge accorde le montant que VOUS avez établi.

Il faut donc reprendre le dispositif du jugement, sachant que des frais vont s'ajouter, ceux de l'huissier que vous mandaterez pour la signification.